



- AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE, UN MANDAT POUR AGIR- *Accueil d'un module de formation « intra » pour mobiliser les élus sur la transition écologique dans le cadre de la dynamique d'un CRTE*

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OCCITANIE « MOBELUS2022 »

PRESENTATION

1 Le contexte national

Lors des dix dernières années, des modifications profondes ont touché les intercommunalités. Que ce soit sur leur périmètre géographique ou sur la définition de leurs compétences, ces changements, parfois difficiles et longs à mettre en œuvre, ont replacé les communautés de communes et communautés d'agglomération au cœur de la transition écologique. Les intercommunalités sont les véritables chefs de file de la transition écologique sur les territoires, tour à tour stratèges, maîtres d'ouvrage, aménageuses et animatrices des acteurs des territoires.

En 2021, l'Etat a proposé un soutien sur le sujet à l'ensemble des territoires, dans le cadre de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour accompagner au mieux les élus dans la mise en œuvre de ces programmes, l'ADEME est à leurs côtés dans l'exercice des mandats actuels jusqu'en 2026.

2 Le contexte régional

En Occitanie, depuis plus de 25 ans, l'ADEME accompagne des projets de transition écologique portés par des intercommunalités. Qu'ils soient organisationnels, techniques, qu'ils touchent directement les élus ou touchent les acteurs économiques dans les territoires, ces projets sont aujourd'hui autant d'expériences à généraliser par des élus et des services mobilisés sur ce sujet.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, nous proposons à 20 territoires parmi ceux concernés par un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en Occitanie d'accueillir en leur sein une session de formation de courte durée gratuite, dédiée aux élus et agents des services de la collectivité locale.

Les cibles sont les élus de ces territoires CRTE ou de leurs EPCI membres, qui n'ont pas déjà bénéficié de l'opération MOBELUS 2020 en 2021.

3 Objectifs et contenus de la formation

A l'issue d'une session de 2h30 réalisée dans les locaux du territoire signataire du CRTE ou de l'EPCI membre, les élus et agents présent pourront :

- mesurer et connaître le contexte et les enjeux de la transition écologique pour leur territoire, ses habitants et acteurs économiques,
- identifier les actions prioritaires à conduire durant l'exercice du mandat jusqu'en 2026.



La session de formation se déroulera en six séquences :

- Je m'approprié les enjeux de la transition écologique,
- Je débats sur les enjeux du mandat qui s'ouvre à l'échelle de ma collectivité,
- Je m'approprié les étapes pour construire une démarche territoriale,
- J'identifie les projets et actions pertinentes pour mon territoire, parmi 20 thématiques,
- Je partage la méthodologie et les outils pour construire une démarche territoriale,
- Je partage les prochaines étapes pour consolider l'intégration de la TE dans mon territoire.

Le module de formation qui sera proposé sera adapté selon le type d'intercommunalité :

- **le module TRANSI 01** pour des territoires qui débutent.

Pour en savoir plus :

https://formations.ademe.fr/formations_climat_planifier-la-transition-ecologique-dans-mon-territoire-et-agir_s4970.html

- **le module TRANSI 04** pour des collectivités qui ont déjà mis en place une démarche territoriale de transition écologique (exemple : plan climat, programme de prévention de déchets, plan de mobilité rurale...) mais qui souhaitent aller plus loin ou relancer la démarche avec de nouveaux élus à impliquer.

Pour en savoir plus :

https://formations.ademe.fr/formations_climat_agir-pour-redynamiser-la-transition-ecologique--dans-mon-territoire_s4969.html

4 Modalités de mise en œuvre

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à retenir **20 candidatures** parmi les territoires signataires de CRTE intéressés, et de recueillir en amont des éléments d'information sur les territoires retenus pour permettre d'adapter chaque session aux besoins réellement identifiés.

Pour candidater, il est nécessaire de remplir le dossier de candidature d'une page et la lettre d'engagement et de désigner un agent référent de la collectivité qui assurera le lien avec le formateur et sera le responsable de l'organisation logistique de la formation :

- Salle dédiée, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard, Inscription d'un minimum de 8 stagiaires par session,
- Conduite d'un entretien préparatoire avec le formateur pour définir les éventuels sujets prioritaires de la collectivité et/ou de son territoire.

Ces sessions de formation sont réservées aux territoires dont les candidatures seront parvenues complètes à l'ADEME, par ordre d'arrivée. Les territoires ayant bénéficié de sessions « MOBELUS2020 » ou signataires d'un contrat d'objectifs territorial COT ne peuvent candidater une nouvelle fois en 2022.

5 Calendrier

L'AMI est ouvert jusqu'au mercredi 25 mai 2022 à 12h00.

L'offre de formation sera disponible jusqu'au 15 décembre 2022.

6 Pour tout renseignement préalable à votre candidature

Pour toute information, nous vous invitons à contacter

Emmanuel DAVID : emmanuel.david@ademe.fr

Les candidatures sont à déposer sous format électronique à l'adresse suivante :

emmanuel.david@ademe.fr